

Compte-rendu des délibérations du Conseil Municipal du trois mars deux mil vingt

L'an deux mil vingt, le trois mars à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué par un pli contenant l'ordre du jour, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Claude SERVAIS, Maire.

Présents : Claude SERVAIS — Patricia FERREIRA - Michel LANGLET — Patrick BAKUM - Jacques CARPENTIER – Marie-France DORÉ - Michaël FOUCHÉ - Karine BOUDESSEUL - Justine BOURDON - Jérôme DÉHU.

Absent (s) excusé (s):

Liliane SALSO-GROSSHENNY a donné procuration à Patrick BAKUM
Angélique SEARA a donné procuration à Jacques CARPENTIER
Sébastien CARRARA a donné procuration à Patricia FERREIRA
Nadia GARCIA a donné procuration à Jérôme DÉHU

Secrétaire de séance : Patricia FERREIRA

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2019.

M. le Maire demande à ce que deux points soient ajoutés à l'ordre du jour :

- Convention de délégation de compétence avec le département au titre de l'implantation des abris-voyageurs
- Devis de réfection du calvaire au cimetière

Le Conseil Municipal approuve l'ajout de ces deux points

Compte Administratif 2019 – Compte de Gestion 2019

M. le Maire quitte la salle.

Le Conseil Municipal se fait présenter le Compte Administratif 2019. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2019.

Le Compte de Gestion 2019 en tout point identique au Compte Administratif est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil.

Résultat de l'exercice 2019 :

Excédent de fonctionnement :	+ 78 397,61 euros
Excédent d'investissement :	+ 53 677,37 euros
Total	+ 132 074,98 euros

Résultat de clôture 2019 :

Excédent de fonctionnement :	+ 258 799,66 euros
Excédent d'investissement :	+ 186 094,55 euros
Total	+ 444 894,21 euros

M. le Maire reprend la présidence

Convention SPA :

M. le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de reconduire la convention avec la SPA pour une période de trois ans. L'objet de cette convention est la réception en fourrière, sans capture, des chiens et chats en état d'errance ou de divagation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reconduire la convention avec la SPA.

Convention de délégation de compétence avec le département au titre de l'implantation des abris-voyageurs :

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de signer une convention de délégation de compétence avec le Conseil Départemental de l'Oise pour l'implantation des abris-voyageurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette convention de délégation de compétence.

Devis réfection du calvaire du cimetière :

M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de réaliser la réfection de la pierre du calvaire du cimetière. Il indique avoir demandé un devis à l'entreprise BRICAUST Michel, le coût de cette opération serait de 2 696,88€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide cette proposition et autorise M. le Maire a signé le devis d'un montant de 2 696,88€TTC avec l'entreprise BRICAUST Michel.

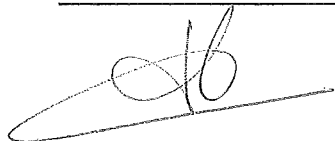
Elections municipales : tableau de présence

	Président	Assesseur	Assesseur
8h00 – 10h30	FERREIRA Patricia	CARPENTIER Jacques	DÉHU Jérôme
10h30 – 13h00	SERVAIS Claude	CARRÉ Ingrid	BUQUAND Frédéric
13h00 – 15h30	LANGLET Michel	FAYOLLE Bruno	BOURDON Justine
15h30 – 18h00	SERVAIS Claude	LIEVIN Marinette	ORTEGA Kathy

Questions diverses :

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h30. Fait et délibéré au jour, mois, an susdits.

Patricia FERREIRA



Secrétaire de séance



Claude SERVAIS


Maire